

**Avenant au protocole d'accord
sur la constitution d'un comité de groupe du 20.06.90 du 11.07.08**

Cet avenant modifie le protocole d'accord sur la constitution d'un comité de groupe du 20.06.90.

Voir le contenu de cette modification à l'article 5 du protocole d'accord sur la constitution d'un comité de groupe du 20.06.90

Accord conclu à Paris entre

d'une part,

la CNCEP

et, d'autre part,

le syndicat CFDT
le syndicat CFTC
le syndicat SNE CGC
le syndicat Unifié-UNSA
le syndicat SUD